

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Haute-Marne

Arrondissement de
Chaumont

Commune de
Autreville-sur-la-
Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 11

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation :
24 juin 2025

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline

Absents représentés : SIMONNET David pouvoir donné à GUILLAUMOT Françoise

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents..... 10
Absents représentés..... 1
Absents..... 0
Votants..... 11

Délibération 2025 07 04
Règlement salle Patrice CLOSS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	1	11	0	0	0

Il est rappelé à l’assemblée que la salle Patrice CLOSS peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à disposition gratuitement aux associations communales.

C’est pourquoi, un règlement intérieur adapté et commun a été élaboré.

- Vu l’avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 17 Mars 2022,

- Considérant l’exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la mise à disposition de la salle Patrice CLOSS
- D'approuver le règlement intérieur d'utilisation de la salle de la commune ci-annexé
- Une attestation de responsabilités civiles sera obligatoire
- La salle n'étant pas soumise à la location pour le moment, elle sera prêtée uniquement aux habitants de la commune pour les mariages, baptêmes.
- Pas de prêt de vaisselle
- Un état des lieux sera mis en place pour chaque demande.

Après discussion le conseil approuve à l'unanimité le présent règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 juillet 2025
Françoise GUILLAUMOT,
Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2025.07.08 11:03:47 +0200
Ref:9085029-13675334-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT